

# COMMUNE DE PULVERSHEIM

Département du Haut-Rhin - Arrondissement de Mulhouse

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL Installation du Conseil Municipal et Election du Maire et de ses six Adjoints.

L'AN DEUX-MIL VINGT-SIX, le VINGT MARS, à DIX-NEUF HEURE, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pulversheim, proclamés élus à la suite des opérations électorales du QUINZE MARS DEUX-MIL VINGT-SIX, se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sise au 1 Place Charles de Gaulle sur convocation qui leur a été adressée le SEIZE MARS DEUX-MIL VINGT-SIX.

Relevé des membres du Conseil Municipal : par ordre du tableau des élus

Présents	1	TORANELLI Christophe	2	FOEHRENBACHER M.-Claire	3	KLEINHOFFER Louis	
	4	SCHAEGIS-LEHR Nicole	5	LEHR Franck	6	FEDER Rachel	
	7	BERTRAND Lionel	8	LEDROIT Stella	9	HUSELIN Régine	
	10	BREDEN Philippe	11		12	BOTTAN Sandra	
	13		14	KNOPIK Sébastien	15	KNOPIK Carine	
	16	KHELLOUS Allem	17	KALUZINSKI Aline	18	TROXLER Carmen	
	19	KOEHL Patricia	20	LAURO Sandra	21	LEON Myriam	
	22	MAILLARD EMMANUEL	23	WIDMER Luc			
Représentés	11	LEHR Luc	donne procuration à...			5	LEHR Franck
	13	BLONDE Jean-Paul				1	TORANELLI Christophe
Excusés NR							
Absents NE							
Elus	Présents	Quorum		Procurations	Représentés	Excusés NR*	Absents NE*
23	21	12	Atteint	2	23	0	0

\*NR = Non Représenté - NE = Non Excusé

Début de séance : 19h05

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance est ouverte par le doyen d'âge du Conseil municipal.

La présidence est assurée par **M. KLEINHOFFER Louis**, assisté des deux plus jeunes conseillers municipaux aux postes d'assesseurs :

- **Mme TROXLER Carmen**
- **M. WIDMER Luc**

« C'est pour moi un privilège d'ouvrir la première séance de conseil municipal de ce mandat.

J'ai aussi l'honneur de pouvoir vous saluer, chers collègues élus, cher public, sans oublier la représentante de notre journal local.

Je dois vous annoncer que plusieurs conseillers municipaux élus lors du scrutin du **15 mars 2026** ont adressé à la mairie leur démission de leur mandat par courrier en date du **16 mars 2026**, avant la tenue de la séance d'installation, il s'agit de :

- **M. EICHER Jean-Claude**
- **M. MULLER Jean-Jacques**
- **M. PRIMUS Matthieu**

Restent donc élus de cette liste :

- **Mme KOEHL Patricia**
- **Mme LEON Myriam**

Ont également démissionnés de la liste EICHER :

- **Mme EICHER Elodie**
- **M. PETERSCHMITT Joël**
- **Mme CHERIF-MOULAY Céline**
- **M. ZIMMERMANN David**
- **Mme KINET Hélène**
- **M. GEOFFROY Ludovic**
- **Mme LUBBE Christine**
- **Mme GRODWOHL Chantal**

- **M. DADOUA Ludovic**
- **M. KAMLA Yvan**
- **Mme SCHMITT Laetitia**
- **M. DIDELOT Christophe**
- **Mme SERRA Valérie**
- **Mme KEMPF Annette**
- **Et M. GENLOT Steve**

Conformément aux dispositions du Code électoral relatives au remplacement des conseillers municipaux élus sur une liste, ces démissions ont entraîné la remontée des candidats suivants dans l'ordre de présentation.

Sont donc également appelés à siéger au Conseil municipal :

- **M. WIDMER Luc**
- **Mme LAURO Sandra**
- **M. MAILLARD Emmanuel**

Ces derniers sont installés dans leurs fonctions lors de la présente séance, le Conseil Municipal est donc déclaré installé.

Le président procède à l'appel nominal des conseillers.

- |  |          |
|--|----------|
| • <b>M. TORANELLI Christophe</b>   | Présent  |
| • <b>Mme FOEHRENBACHER Marie-Claire</b>  | Présente |
| • <b>M. KLEINHOFFER Louis</b>  | Présent  |
| • <b>Mme SCHAEGIS-LEHR Nicole</b>  | Présente |
| • <b>M. LEHR Franck</b>  | Présent  |
| • <b>Mme FEDER Rachel</b>  | Présente |
| • <b>M. BERTRAND Lionel</b>  | Présent  |
| • <b>Mme LEDROIT Stella</b>  | Présente |
| • <b>M. BREDEN Philippe</b>  | Présent  |
| • <b>Mme KNOPIK Carine</b>   | Présente |
| • <b>M. LEHR Luc</b> membre absent excusé, donne pouvoir à M. LEHR Franck                  |          |
| • <b>Mme TROXLER Carmen</b>  | Présente |
| • <b>M. BLONDE Jean-Paul</b> membre absent excusé, donne pouvoir à M. TORANELLI Christophe |          |
| • <b>Mme KALUZINSKI Aline</b>  | Présente |
| • <b>M. KNOPIK Sébastien</b>   | Présent  |
| • <b>Mme HUSELIN Régine</b>  | Présente |
| • <b>M. KHELLOUS Allem</b>   | Présent  |
| • <b>Mme BOTTAN Sandra</b>   | Présente |
| • <b>Mme KOEHL Patricia</b>  | Présente |
| • <b>Mme LEON Myriam</b>   | Présente |
| • <b>M. WIDMER Luc</b>   | Présent  |
| • <b>Mme LAURO Sandra</b>  | Présente |
| • <b>M. MAILLARD Emmanuel</b>  | Présent  |

Soit 21 membres présents et 2 membres excusés avec procuration soit 23 membres représentés.

Le quorum de 12 membres présents étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. »

#### **1. Délibération n° 2026-01 : Désignation du secrétaire de séance**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15 ;

Considérant que le Conseil municipal doit désigner au début de chacune de ses séances un ou plusieurs secrétaires chargés de rédiger le procès-verbal de la séance.

Le président de séance propose **Mme KALUZINSKI Aline**.

Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**, le Conseil Municipal

DÉCIDE

De désigner **Mme KALUZINSKI Aline** en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil municipal.

#### **2. Délibération n° 2026-02 : Élection du Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal,

Considérant que la séance est présidée par **M. Louis KLEINHOFFER, doyen d'âge**, assisté des deux plus jeunes conseillers municipaux : **Mme Carmen TROXLER** et **M. Luc WIDMER**

Considérant qu'une candidature a été déposée :

- **M. Christophe TORANELLI**

Le président de séance demande à l'assemblée si une autre personne désire postuler.

Pas d'autre candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Il demande si quelqu'un veut s'abstenir de voter.

Pas de réponse.

**Résultat du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	23
Nombre de votants :	23
Majorité absolue :	12
Ne participe pas au vote :	0
Bulletins recueillis :	23
Liste incomplète :	0
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	0
Bulletins exprimés :	18

Le président de séance proclame le résultat du vote :

**M. TORANELLI Christophe** a obtenu **18 voix**, il est donc réélu **Maire de la commune de Pulversheim**.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions sous les applaudissements de l'assemblée.

Mme FOEHRENBACHER Marie-Claire lui remet son écharpe.

**M. le Maire** prend alors la présidence de la séance.

M. TORANELLI Christophe fait la déclaration suivante :

« Mesdames et Messieurs, chers Pulversheimois, chers Conseillers municipaux,

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des Pulversheimois et Pulversheimois qui ont apporté leur soutien et leur confiance à la liste que j'ai conduite.

La campagne électorale a été difficile pour tous. Certaines affirmations ont injustement blessé une tierce personne, M. Louis FEDER, maire de notre commune de 2001 à 2008, dont l'engagement et l'attachement à notre village sont connus de tous.

Je suis heureux d'être réélu, vous en remercie chers conseillers et me réjouis de démarrer avec vous tous une nouvelle aventure humaine.

Je souhaite aujourd'hui tourner résolument le regard vers l'avenir. Le temps de la campagne est désormais derrière nous ; celui du travail au service de Pulversheim commence.

Je veux redire notre volonté d'agir dans un esprit d'ouverture, de dialogue et de respect de chacun. La participation citoyenne restera au cœur de notre action municipale. Les habitants continueront à être associés aux réflexions et aux projets qui concernent l'avenir de notre commune.

Plusieurs projets importants attendent en effet notre collectivité dans les années à venir. Parmi eux figurent notamment la rénovation de la cour de l'école maternelle, afin d'offrir aux enfants un cadre plus adapté, plus fonctionnel et plus respectueux de l'environnement, ainsi que la rénovation de la place Bourgeois, qui constitue un espace central de la vie communale et que nous souhaitons valoriser au bénéfice de tous les habitants.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche plus large de développement durable. Notre équipe est pleinement engagée pour accompagner la transition écologique et énergétique de la commune, améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et préparer l'avenir avec responsabilité. Nous resterons également particulièrement attentifs aux enjeux de sécurité et de tranquillité publique, qui sont une attente forte de nos habitants.

Je souhaite également adresser un mot tout particulier aux agents de la commune. Le personnel communal joue un rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien de nos services publics locaux. Leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public sont précieux pour notre collectivité. Je tiens à les remercier pour le travail accompli et à leur dire que nous souhaitons poursuivre avec eux une collaboration constructive, fondée sur la confiance et le respect mutuel.

C'est dans cet esprit que je souhaite exercer la fonction de maire que vous venez de me confier. Je vous remercie. »

### **3. Lecture de la Charte de l'élu local**

Conformément à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local.

Après lecture de la charte, M. le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux. (Articles L 2123-1 à L 2123-35 et R2123-1 à D2123-2)

**Le Conseil municipal prend acte de cette lecture.**

Sous la présidence de **M. TORANELLI Christophe**, élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

### **4. Délibération n° 2026-03 : Détermination du nombre d'adjoints**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-2,

**Considérant** que le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

**Considérant** que le Conseil municipal de Pulversheim comprend 23 membres,

**Considérant** qu'il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à six afin d'assurer une bonne répartition des responsabilités municipales,

Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**,

DÉCIDE

De fixer à **six (6)** le nombre d'adjoints au maire de la commune de Pulversheim.

### **5. Délibération n°2026-04 : Élection des adjoints au Maire**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-10,

**Considérant** que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

**Considérant** que le Conseil municipal a fixé à six le nombre d'adjoints au maire,

**Considérant** qu'une liste de candidats a été déposée par Mme Marie-Claire FOEHRENBACHER,

Composition de la liste

1. Mme FOEHRENBACHER Marie-Claire
2. M. KLEINHOFFER Louis
3. Mme SCHAEGIS-LEHR Nicole
4. M. LEHR Franck
5. Mme FEDER Rachel
6. M. BERTRAND Lionel

Il est procédé au vote à bulletin secret.

#### **Résultat du scrutin :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	23
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages exprimés :	18
Nombre de bulletins blancs :	5

La liste présentée obtient **18 voix**.

**SONT PROCLAMÉS ADJOINTS AU MAIRE**

1. **Mme FOEHRENBACHER Marie-Claire**, Première adjointe
2. **M. KLEINHOFFER Louis**, Deuxième adjoint
3. **Mme SCHAEGIS-LEHR Nicole**, Troisième adjointe
4. **M. LEHR Franck**, Quatrième adjoint
5. **Mme FEDER Rachel**, Cinquième adjointe
6. **M. BERTRAND Lionel**, Sixième adjoint

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

M. le Maire remet leurs écharpes à ses adjoints.

#### **6. Communications**

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour la confiance qui lui est accordée et salue l'engagement de l'ensemble des élus au service de la commune.

Il indique que les prochaines séances du Conseil Municipal permettront notamment de poursuivre la mise en place du fonctionnement institutionnel de la nouvelle assemblée délibérante.

Seront notamment inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine séance :

- la détermination des délégations de pouvoir du Conseil municipal en faveur du Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- la fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales ;
- la constitution des commissions municipales ;
- la désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs.

Fin de séance à : 19h45

#### **Pour validation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026**

Date :		Date :	
Président de séance - M. le Maire		Secrétaire de séance - Conseillère Municipale	
<b>Christophe TORANELLI</b>		<b>Aline KALUZINSKI</b>	
Signature :		Signature :	